

Décision

Générale

colonial

Décision n° 511 du 23 mai 1939.

n° 511

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mai 1939

Numéro JO
n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro
31 mai 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Fontanel, sous-chef mécanicien du cadre local des P. T. T, après 2 ans, qui réunit depuis le 3 mai 1939 les conditions d'ancienneté et de séjour exigées par l'article 6, paragraphe b de l'arrêté du 26 avril 1928 réorganisant les cadres locaux européens, passe à l'échelon après 4 ans de son grade pour compter de cette date.